

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL162

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

ARTICLE 29 SEPTIES

A l'alinéa 9, après le mot : « liste », insérer les mots : « pour une même élection ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de la rédaction actuelle du chapitre III.